

UNIVERSITE DE NAMUR - CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. DEFINITIONS

- 1.1. « UNamur » signifie Université de Namur ASBL, ayant son siège social rue de Bruxelles 61 à 5000 Namur, Belgique ;
- 1.2. « Le Client » signifie la personne ou organisation à laquelle l'UNamur livre un « Service » ;
- 1.3. « Conditions » signifient les termes du présent document ;
- 1.4. « Service » signifient un ou des services tel que décrits dans le « Contrat » ;
- 1.5. « Délai » signifie le programme défini pour l'exécution du service ;
- 1.6. « Contrat » signifie tout écrit accepté par le client : en l'occurrence, l'Offre de service et les présentes Conditions, quand signées par le Client;
- 1.7. « DPI » signifie Droits de propriété intellectuelle et englobe les labels, brevets ou copyrights, droits enregistrés ou non, prototypes, marques (enregistrées ou non), droits sur les bases de données, droits sur les connaissances et les informations confidentielles ou tout autre droit intellectuel ou industriel et les droits similaires ou analogues qui existent selon la loi, ainsi que l'application ou les droits à appliquer pour faire enregistrer ces droits.

2. CHAMP D'APPLICATION

- 2.1. Les présentes conditions générales sont applicables à toutes les commandes de Service qui sont passées à l'Université de Namur ;
- 2.2. Sauf dispositions contraires expressément acceptées par nous lors de la commande, toutes nos offres sont exclusivement régies par les présentes conditions générales de services qui sont seules d'application, nonobstant tout autre document émanant du client.
- 2.3. Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance et avoir accepté les présentes conditions générales qu'il s'engage dès lors à respecter.
- 2.4. Le Contrat ainsi que les Conditions représentent l'entièreté de l'accord entre l'UNamur et le Client, en relation avec les Services. Il annule et remplace tout accord antérieur, qu'il soit écrit ou oral, explicite, implicite ou en simple connexion avec la nature des Services.

3. COMMANDES ET CAHIER DES CHARGES

- 3.1. Le Client est responsable de l'exactitude et du caractère complet de toutes les données relatives aux commandes ou modifications de commande (incluant mais non limité à toute spécificité applicable).
- 3.2. Le Client est également responsable de la délivrance, dans un délai suffisant, de toute information concernant le Service et le Délai, permettant à l'UNamur d'exécuter les termes du Contrat.
- 3.3. Toute information ou matériel nécessaires en relation avec le Service à délivrer seront délivrés aux frais et responsabilité du Client selon les conditions de l'UNamur.

4. EXECUTION DE LA MISSION

- 4.1. Les Délais d'exécution de la mission figurent dans l'offre à titre indicatif et non à titre de délai de rigueur, sauf conditions contraires décidées par les parties. La responsabilité de l'UNamur ne pourra être engagée que si le retard est important et imputable à notre faute lourde.
- 4.2. En aucun cas, nous ne serons tenus des retards dans la réalisation de la mission dont la responsabilité est imputable à l'organisation, l'indisponibilité ou toute autre défaillance quelconque du client.

5. CHANGEMENTS ET ANNULATIONS

- 5.1. Aucun changement des présentes Conditions, ou Services ou Délais ne sera contractuel sauf et jusqu'à ce qu'ils fassent l'objet d'un accord écrit entre des représentants officiels du Client et de l'UNamur.
- 5.2. Une fois acceptées par le Client, aucune commande ne peut être annulée.

6. PRIX, FACTURATION ET PAIEMENT

- 6.1. Le prix indiqué (en Euros TVA non comprise) est le prix estimé par l'UNamur pour le Service. Le Client prendra en charge toute TVA applicable à ce prix.
- 6.2. Si le Contrat est établi pour une durée supérieure à douze (12) mois, l'UNamur se réserve le droit d'augmenter le prix estimé, moyennant un préavis d'un mois.
- 6.3. Si l'UNamur notifie le Client d'une augmentation de prix, le Client peut mettre un terme au Contrat sans pénalités, en notifiant l'UNamur à tout moment avant la date effective d'augmentation et le Contrat se terminera à la date effective de la date d'augmentation.
- 6.4. L'UNamur facturera les prestations au prix tel que décrit au point 6.1. endéans le mois à dater du début des prestations.
- 6.5. Le Client s'acquittera du paiement des factures au plus tard à leur date d'échéance (30 jours date de facture).
- 6.6. A défaut de paiement dans les délais, sans préjudice de tout autre droit ou moyen, l'UNamur sera en droit de cesser la prestation de tout ou partie du Service.
- 6.7. Toute facture impayée à l'échéance sera majorée d'un intérêt de retard au taux annuel légal, d'usage pour l'année où les Services ont été demandés, tel que défini en vertu de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, transposant la directive 2000/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000.

7. RESPONSABILITES ET GARANTIES

- 7.1. Le Client accepte que toute information fournie en rapport avec le Service est donnée « telle quelle ». L'UNamur ne donne aucune garantie que cette information soit adéquate et/ou résolve tout problème soulevé par le Client.
- 7.2. L'UNamur utilisera les moyens raisonnables afin d'assurer que le Service est exécuté et que le Délai est respecté de manière professionnelles. L'UNamur s'assurera de l'exactitude de tout rapport ou toute autre information fournis au Client mais ne pourra être tenue responsable de retards, inexactitudes ou omissions sauf si ceux-ci sont le résultat d'une négligence de sa part.
- 7.3. Dans tous les cas, la responsabilité de l'UNamur, telle que mentionnée dans le point ci-dessus sera limitée à des corrections, remaniements ou réexecutions de tout ou partie du Service sur lequel le Client peut prouver que les inexactitudes ou omissions sont le résultat d'une négligence de la part de l'UNamur, ou de ses employés et pour peu que le Client se soit acquitté du paiement intégral du Service dont question.
- 7.4. Les membres du personnel de l'UNamur ne sont pas autorisés à donner des garanties concernant le Service ou le Délai ou le Contrat.
- 7.5. Le Client a l'obligation d'informer l'UNamur sans délai au cas où le Service requiert des règles de sécurité spéciales. Si le Client déroge à cette obligation, l'UNamur pourra cesser immédiatement l'exécution du service. Le Client sera tenu d'indemniser l'UNamur pour tout dommage causé.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 8.1. Toutes les DPIs préexistantes dans le chef de l'UNamur et du Client restent les DPIs propres de chacun.
- 8.2. Sauf stipulation contraire, l'UNamur reste propriétaire de toute DPI résultant des Services exécutés pour le Client. Ces DPIs ne peuvent en aucun cas être utilisés, copiés ou reproduits par le client.
- 8.3. L'ensemble des réalisations effectuées pendant la mission et prenant notamment la forme de rapports restent la propriété de l'UNamur, sauf disposition contraire prévue dans le contrat. Néanmoins le client disposera de l'autorisation d'utiliser lesdits rapports uniquement dans le cadre et dans tous les aspects de sa gestion interne.

8.4. Le Client ne peut pas dénaturer ou déformer les conclusions exprimées dans tout rapport écrit ou tout autre écrit fourni dans le cadre des Services. Aucune de ces conclusions ou informations écrites ne peut être utilisée dans aucune procédure légale comme preuve de faits ou d'opinions de l'UNamur.

9. CONFIDENTIALITE

- 9.1. Les parties reconnaissent que, sauf accord écrit en sens contraire, toute l'information reçue, communiquée et échangée sera considérée comme confidentielle et ne pourra dès lors être communiquée à un tiers ou être diffusée publiquement.
- 9.2. En outre, les parties prendront toutes les mesures nécessaires pour éviter la divulgation même accidentelle, des informations confidentielles.
- 9.3. Sans préjudice des deux alinéas précédents, l'UNamur pourra faire mention de l'identité du Client ainsi que d'une description générale de la mission réalisée à son intention, tant dans ses brochures de présentation, que sur tout autre support en matière de marketing ou d'offres pour d'autres projets.

10. NON-DEBAUCHAGE

Tant durant l'exécution de la mission que pendant deux années après la fin du contrat, les parties s'engagent à ne pas conclure directement ou indirectement un contrat de collaboration ou un accord de consultance avec un ancien ou actuel employé ou associé de chacune des parties qui a été directement ou indirectement impliqué dans l'exécution de la mission.

11. FIN DE MISSION

A la fin de la mission, lorsque le Service sera exécuté entièrement, l'UNamur établira un rapport de prestations. Ce rapport sera signé par le client pour accord et réception de l'ensemble des services et prestations qui y seront mentionnés.

12. RUPTURE ANTICIPEE DE LA MISSION PAR LE CLIENT

En cas de rupture anticipée de la mission par le client, ce dernier sera redevable d'une indemnité forfaitaire égale à 30 % de la valeur totale du contrat et ce, sans préjudice des sommes déjà facturées et payées. L'addition de cette indemnité et des sommes déjà payées ne peut en aucun cas excéder la valeur totale du contrat.

13. RESOLUTION

- 13.1. L'UNamur est en droit de résoudre le contrat, de plein droit et de mettre fin à la mission, par notification au client de notre décision par lettre recommandée, en cas d'inexécution grave par le client d'une de ses obligations contractuelles, notamment s'il est en retard de paiement ou s'il s'avère qu'il n'exécutera pas ou risque sérieusement de ne pas exécuter l'une de ses obligations principales, et ce, avant même que cette obligation soit exigible.
- 13.2. En cas de résolution, le client est redevable d'une indemnité égale à 30 % de la valeur totale du contrat et ce, sans préjudice des sommes déjà facturées et payées, et sans que l'addition de cette indemnité et des sommes déjà payées excède la valeur totale du contrat.

14. RECLAMATIONS

- 14.1. Toutes réclamations ainsi que toutes demandes en justice qui s'ensuivraient doivent, sous peine de forclusion, être formulées ou introduites dans un délai d'un an suivant la fin du contrat (date de signature du rapport de prestations).
- 14.2. Aucune renonciation par l'UNamur à une action auquel elle aurait droit en vertu du Contrat suite à une violation par le Client ne pourra être interprétée comme s'appliquant à des violations subséquentes.

14.3. Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, ou encore à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.

15. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCES

- 15.1. Le Contrat, incluant les présentes Conditions, est régi par le droit belge à l'exception de ses règles de conflit de lois.
- 15.2. Tout litige en découlant, incluant des litiges relatifs à la validité, l'interprétation, l'implémentation ou la résolution du Contrat, qui ne peut être résolu à l'amiable endéans les soixante (60) jours de son occurrence, sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Namur, Belgique.
- 15.3. La langue des débats est le français.

16. GENERAL

- 16.1. Toutes notifications exigées ou autorisées par l'une ou l'autre des parties concernant le Contrat seront adressées par écrit à l'autre partie au siège social ou au lieu principal de ses affaires ou à toute autre adresse notifiée à la partie adressant la notification dans le délai imparti conformément à ces dispositions.
- 16.2. Les notifications peuvent adressées par courrier postal, email et prennent effet :
- si envoyées par courrier recommandé, le 3ème jour après la date d'envoi ;
 - si envoyées par courrier postal aérien, le 7ème jour ouvrable après la date d'envoi ;
 - si envoyées par email, immédiatement, pour peu que l'expéditeur puisse prouver la bonne réception à l'adresse correcte du receveur.

